

Province de Québec
Municipalité Saint-Robert-Bellarmin

Session régulière du conseil municipal de Saint-Robert-Bellarmin, tenue à 19h30, ce lundi 06 mai 2013, à la salle municipale au 10 rue Nadeau.

Le maire Jeannot Lachance préside l'assemblée. Les conseillers Gilbert Gagné, Germain Nadeau, Robert Jolin, Maurice Poulin, Daniel Dulac, Bruno Busque sont présents.

Suzanne Lescomb, directrice générale/secrétaire-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire.

Résolution 2013-05-105 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que chacun des membres du conseil, a reçu, à l'avance, le projet d'ordre jour;

Il est proposé par : M. Daniel Dulac
appuyé par : M. Germain Nadeau

D'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-106 PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU que chacun des membres déclare avoir reçu une copie des procès-verbaux du 08 et 29 avril 2013 et d'en avoir pris connaissance;

Il est proposé par : M. Bruno Busque
appuyé par : M. Gilbert Gagné

Que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit dispensée de lire les procès-verbaux du 08 et 29 avril 2013 et que ces procès-verbaux soient adoptés, tel que rédigés, tout en prenant note que nous aurions dû lire le nom de monsieur Daniel Dulac au lieu de celui de monsieur Germain Nadeau dans la résolution 2013-04-85.

Que le président de cette assemblée ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ces procès-verbaux.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-107 ENTRAIDE AUTOMATIQUE – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU que suite à l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques incendie, les municipalités de Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Ludger, Lac-Drolet et Audet ont l'obligation de demander automatiquement l'entraide lors d'une intervention afin de respecter le nombre minimum de pompiers nécessaires sur les lieux;

CONSIDÉRANT que les municipalités appelées en entraide facturent par la suite la municipalité qui en a fait la demande et qu'il est préférable d'harmoniser la facturation en situation d'entraide entre ces quatre municipalités;

Il est proposé par : M. Daniel Dulac
appuyé par : M. Maurice Poulin

résolu unanimement

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'informer les municipalités de Saint-Ludger, Lac-Drolet et Audet, que l'entraide automatique sera facturée à raison de 3 heures minimum par pompiers, au taux horaire de 23.00\$, montant qui couvre le salaire des pompiers, les frais d'utilisation de l'équipement et les frais d'administration.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-108 INSTALLATION D'UNE TROUSSE PRÈS DU DEA AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU qu'afin de compléter l'équipement nécessaire pour l'utilisation du DEA, il y a lieu d'avoir une petite trousse contenant des gants, un masque, un rasoir et une serviette;

Il est proposé par : M. Germain Nadeau
appuyé par : M. Bruno Busque

D'autoriser l'achat et l'installation d'une trousse près du défibrillateur externe automatisé au garage municipal.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-109 DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR SERGE NADEAU

ATTENDU que le 03 avril 2013, monsieur Serge Nadeau déposait à la municipalité une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2009-08 afin de lui

permettre l'agrandissement du chalet à 3,9 mètres de la ligne latérale du terrain et à 10,9 mètres de la ligne arrière sur le lot 4 189 943 situé au 20 chemin du Club;

ATTENDU que l'article 7.4.3 stipule que la marge latérale est de 5 mètres dans cette zone et l'article 7.4.4 dit que la marge arrière dans cette zone est de 15 mètres;

ATTENDU que la Comité Consultatif d'Urbanisme, après étude du dossier, constate que cette demande n'affecte pas la densité d'occupation du sol, ne cause aucun préjudice aux propriétés avoisinantes et que les terrains dans ce secteur sont de petites dimensions et que les normes d'implantation ne sont pas ajustées en fonction de cette réalité;

Il est proposé par : M. Bruno Busque
appuyé par : M. Robert Jolin

Que le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Que le conseil municipal de Saint-Robert-Bellarmin accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de permettre l'agrandissement du chalet sur la propriété de monsieur Serge Nadeau.

ADOPTÉE

Résolution 2012-05-110 FORMATION EN ANIMATION POUR UNE ANIMATRICE POUR LE SAE 2013

Il est proposé par : M. Maurice Poulin
appuyé par : M. Daniel Dulac

Que le conseil municipal de Saint-Robert-Bellarmin inscrive madame Karine Lachance à la formation 2013 en animation, pour le service d'animation estivale, qui se tiendra les 24-25-26 mai prochain à la maison familiale rurale de Saint-Romain et la municipalité s'engage à payer les frais d'inscription de 120.72\$.

Que le conseil municipal accepte de rémunérer cette animatrice pour la période intensive du 24-25-26 mai 2013 et ce au taux horaire de 10.15\$.

Que ces frais soient payés par le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-111 ENTENTE POUR RECEVOIR LE SERVICE D'ANIMATION GRANIT ACTION POUR L'ÉTÉ 2013

CONSIDÉRANT que l'organisme Granit Action souhaite intervenir auprès des Services d'animation estivaux (SAE) de la MRC du Granit, lors de la saison estivale 2013, au niveau du mode de vie physiquement actif et en saine alimentation;

CONSIDÉRANT que des intervenantes de Granit Action sont disposées à rencontrer les SAE de la MRC du Granit, à raison d'une demi-journée aux deux semaines pour chacune des intervenantes, pour y tenir des activités d'animation et de sensibilisation;

CONSIDÉRANT qu'un minimum de ressources matérielles et financières est à prévoir pour chacun des SAE participant;

Il est proposé par : M. Bruno Busque
appuyé par : M. Maurice Poulin

résolu à l'unanimité

Que, dans le but de promouvoir un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin accepte de recevoir les services de Granit Action pendant la saison estivale 2013 à son SAE.

Que les locaux et le matériel nécessaires à la tenue des différentes activités sont mis à la disposition de Granit Action, gracieusement.

Que les animateurs du SAE de la Municipalité Saint-Robert-Bellarmin devront tout de même assurer la gestion de leur groupe respectif lors de la visite des intervenantes de Granit Action.

Que pour le volet « saine alimentation », la Municipalité Saint-Robert-Bellarmin accepte de défrayer la somme de 5.00\$ par enfant inscrit pour la saison complète du Service d'animation estival, montant servant à l'achat de nourriture.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-112 SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE : AIDE FINANCIÈRE 2013

Il est proposé par : M. Germain Nadeau
appuyé par : M. Daniel Dulac

résolu unanimement

Que le conseil municipal de Saint-Robert-Bellarmin accorde une aide financière de 3075.00\$ (11.00\$ x 40 heures x 6 semaines x 4% x part employeur) au comité gestionnaire du service d'animation estivale pour la saison d'été 2013.

Que ce montant soit payé par le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**Résolution 2013-05-113 «FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER»,
CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT**

Il est proposé par : M. Gilbert Gagné
appuyé par : M. Robert Jolin

De remettre la somme de 200.00\$ à la «*Fondation québécoise du cancer*» région Estrie,
dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

Que cette somme soit payée par le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

**Résolution 2013-05-114 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES
MUNICIPALES**

Il est proposé par : M. Maurice Poulin
appuyé par : M. Germain Nadeau

résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-Robert-Bellarmin renouvelle la police d'assurances pour la municipalité et les loisirs avec la compagnie «Essor Assurance Placements Conseil inc.» par l'entremise de «Northbridge Société d'assurance générale» pour la période du 07 mai 2013 au 07 mai 2014 au montant de 19 140.93 \$ (taxes incluses).

Que ce montant soit payé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

**Résolution 2013-05-115 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU «PROGRAMME
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL»**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin désire améliorer sur 0.3 Kilomètre, le rang 11, en remplaçant un ponceau, en faisant des travaux de reprofilage de fossés et du rechargement de gravier;

ATTENDU que le coût du projet s'élève à environ 16 000.00\$;

ATTENDU que par l'intermédiaire de notre député et son budget discrétionnaire, il est possible d'obtenir une aide financière dans le cadre du «programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal»;

Il est proposé par : M. Daniel Dulac
appuyé par : M. Robert Jolin

résolu unanimement

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal, dépose, auprès de notre député monsieur Robert Dutil une demande d'aide financière de 16 000.00\$ dans le cadre du «programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal».

ADOPTÉE

**Résolution 2013-05-116 RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DES MINES ET DES LACS**

ATTENDU que la réception du rapport financier de la Régie des matières résiduelles de mines et des lacs au 31 décembre 2012;

ATTENDU que le rapport a été vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU qu'il s'agit du dernier rapport financier de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs;

ATTENDU que la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs n'est plus en opération et est en attente de dissolution;

ATTENDU que la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs ne tiendra pas d'assemblée annuelle pour l'approbation du rapport financier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Gilbert Gagné
appuyé par : M. Bruno Busque

résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport financier de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs au 31 décembre 2012, tel que transmis par monsieur Sylvain Tremblay, trésorier de la Régie.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-117 SOIRÉE D'INFORMATION «LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET LE REHAUSSEMENT DES SANCTIONS PÉNALES EN MATIÈRES D'ENVIRONNEMENT»

ATTENDU que le 28 mai prochain, se tient à Sherbrooke une soirée d'information au sujet de la Loi sur la Qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect;

CONSIDÉRANT toutes les responsabilités que le milieu municipal s'est fait transférer en matière de gestions des cours d'eau, des réseaux d'aqueduc et d'égout, il est important qu'il y est des délégués de la municipalité qui participent à cette rencontre;

Il est proposé par : M. Gilbert Gagné
appuyé par : M. Robert Jolin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

D'inscrire quelques représentants de la municipalité et que les frais reliés à cette rencontre soient payés par le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-118 ACHAT DE LA PICTO-CARTE MRC GRANIT ÉTÉ 2013

ATTENDU que la Picto-Carte est une carte géographique 10" x 14" haute en couleurs avec pictogrammes décrivant les attraits et entreprises de la région du Granit distribuée dans des restaurants et des entreprises de la région durant l'été 2013 et ce à partir du 15 juin, tirage de 50,000 copies;

ATTENDU que la Picto-Carte est munie d'un code QR qui permet de consulter facilement son site web et de conserver toutes les informations à l'aide d'un téléphone intelligent ou de différentes tablettes;

Il est proposé par : M. Daniel Dulac
appuyé par : M. Maurice Poulin

unanimement résolu

D'informer le concepteur, que la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin s'inscrit pour un montant de 199.00\$ à la Picto-Carte MRC du Granit été 2013.

Que ce montant soit payé par le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-119 APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU »

ATTENDU que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcé il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

ATTENDU que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

En conséquence,

Il est proposé par : M. Germain Nadeau

appuyé par : M. Robert Jolin

D'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-120 ACHAT D'UNE TROUSSE ENVIRONNEMENTALE POUR VÉHICULE

ATTENDU que la municipalité ne possède pas de trousse d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures, ni de boudins de paille utile lors de travaux de voirie;

ATTENDU qu'il y a lieu de se procurer ce genre d'équipements;

Il est proposé par : M. Gilbert Gagné
appuyé par : M. Daniel Dulac

résolu unanimement

Que la municipalité achète de la compagnie « *Terraquavi environnement & géosynthétique* » une trousse d'urgence portative en cas de déversement d'hydrocarbures au coût de 115\$ et trois boudins de paille de 9 pouces de diamètre par 8 pieds de long au montant de 60\$.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-121 FONDATION BON DÉPART CANADIAN TIRE

ATTENDU que le 13 juillet 2013, le magasin «*Canadian Tire*» de Lac-Mégantic organise une activité de faire 20 minutes de tapis roulant lors du défi «Prenez le départ»;

ATTENDU que les fonds amassés serviront uniquement à aider des enfants de familles financièrement défavorisées de la MRC du Granit à pratiquer des activités de loisirs et physiques;

ATTENDU que les élus municipaux sont sollicités afin de s'impliquer pour les jeunes citoyens de leur communauté et qu'il faut amasser une somme minimale de 200\$;

Il est proposé par : M. Germain Nadeau
appuyé par : M. Gilbert Gagné

résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Que la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin participe financièrement pour un montant de 200\$ à l'activité du 13 juillet prochain.

Que le conseiller Robert Jolin est l' élu municipal qui représentera la municipalité lors de ce défi.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-122 LA COMPAGNIE «GESTIZONE» : DEMANDE AIDE FINANCIÈRE (GRIVE DE BICKNELL)

ATTENDU que madame Émilie St-Roch est venue rencontrer les membres du conseil municipal afin de présenter un projet pour une demande d'aide financière pour la réalisation complète d'inventaires de la Grive de Bicknell sur notre territoire;

ATTENDU que les coûts du projet sont évalués à 14 755\$ et doivent se réaliser entre le 10 mai et le 30 novembre 2013;

ATTENDU que «Gestizone» va déposer auprès du fonds de développement éolien ce même projet afin d'obtenir du financement;

ATTENDU qu'avant que le Comité de sélection du fonds de développement éolien ait analysé et retenu des projets parmi ceux déposés, il sera probablement trop tard car les inventaires doivent se tenir en mai, juin et début juillet;

ATTENDU que «Gestizone» a déjà 34% des fonds et que la municipalité doit investir entre 5000\$ et 9755\$ pour la complète réalisation du projet;

ATTENDU que ce genre de demande d'aide financière n'est pas prévu au budget municipal pour l'année 2013;

Il est proposé par : M. Bruno Busque
appuyé par : M. Germain Nadeau

résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal de Saint-Robert-Bellarmin autorise quand même un montant de 2500\$ à la compagnie «Gestizone» pour la réalisation d'inventaires de la Grive de Bicknell à l'été 2013.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-123 ACHAT DE GROUPE POUR UNE MACHINE À TESTER LES BOYAUX INCENDIES

ATTENDU que la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin désire faire partie du regroupement des municipalités qui veulent acquérir une machine pour tester les boyaux incendies;

ATTENDU que le coût de cet achat s'élève approximativement à 3443.50\$ et que ce montant sera séparé en part égale par le nombre de municipalités participantes;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Drolet s'engage à assurer la gestion de cet achat;

ATTENDU que chaque municipalité devra nommer deux pompiers responsables et qu'ils auront une formation pour le bon fonctionnement de l'appareil;

Il est proposé par : M. Robert Jolin
appuyé par : M. Maurice Poulin

unanimement résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'informer la municipalité de Lac-Drolet de notre intérêt à participer à l'achat en commun d'une machine pour tester les boyaux incendies.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-124 COMPTES PAYÉS

ATTENDU que chacun des membres du conseil a en sa possession la liste des comptes payés;

Il est proposé par : M. Germain Nadeau
appuyé par : M. Daniel Dulac

Que le conseil municipal de Saint-Robert Bellarmin approuve la liste des comptes payés du 09 avril au 03 mai 2013 au montant de 11 495.41\$.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-125 COMPTES À PAYER

ATTENDU que chaque membre du conseil a en sa possession la liste des comtes à payer;

Il est proposé par : M. Robert Jolin
appuyé par : M. Bruno Busque

Que le conseil municipal de Saint-Robert Bellarmin approuve la liste des comptes à payer du 06 mai 2013 totalisant 32 833.70\$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces factures à qui de droit.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-126 RÉPERTOIRE DU COURRIER

ATTENDU qu'une liste de la correspondance reçue au bureau municipal entre le 09 avril et le 03 mai 2013 a été remise à chaque membre du conseil;

Il est proposé par : M. Maurice Poulin
appuyé par : M. Daniel Dulac

Que la correspondance soit archivée au bureau municipal et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE

Résolution 2013-05-127 FERMETURE

Il est proposé par : M. Robert Jolin
appuyé par : M. Gilbert Gagné

De fermer la réunion, ce lundi 06 mai 2013. Il est 21h00.

ADOPTÉE

Signé : Maire

..... Directrice générale/
Secrétaire-trésorière